

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

20/31-01-23/C

Le dossier de demande d'aides doit être envoyé par mail à l'adresse mobilites@val-de-drome.com ou par voie postale :

Services Mobilités
Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée
96 ronde des alisiers
26400 EURRE

Ce dossier devra comprendre les pièces suivantes :

1. **La convention relative à l'attribution d'une subvention complétée, datée et signée.**
2. **L'attestation sur l'honneur complétée, datée et signée.**
3. **La fiche de consentement RGPD complétée, datée et signée.**
4. **Le questionnaire complété**
5. Copie de la **facture d'achat du vélo** au nom du demandeur, datant de moins de six mois et étant acquis entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023. Celle-ci doit mentionner le nom du demandeur, son prénom, son adresse, ainsi que les références et le prix.
6. **Justificatif de domicile de – de 3 mois** (facture d'eau, d'électricité, de téléphone, d'abonnement internet, taxe d'habitation ou taxe foncière, ...) : seuls les résidents de la Communauté de Communes du Val de Drôme sont éligibles.
7. **Dernier avis d'imposition sur le revenu.**
8. **RIB** au nom du demandeur.
9. Copie du **certificat d'homologation française si la demande concerne un VAE** (norme NF EN 15194) fourni par le vendeur.

Les différentes conditions d'aides :

	Revenu fiscal de référence par part est inférieur ou égal à 14 089 €	Revenu fiscal de référence par part entre 14 090 € et 27 478€
Achat d'un vélo musculaire	50 €	Non éligible
Achat d'un vélo à assistance électrique	200 €	100 €

Un seul dossier par demandeur sera traité. Tout dossier non daté ou non signé vous sera renvoyé.

Dès réception du dossier :

- 1- La Communauté de Communes envoie un récépissé de dépôt de dossier.
- 2- La Communauté de Communes instruit le dossier et juge de sa recevabilité dans un délai maximal de 30 jours à compter de la réception du dossier complet de demande d'aide.
- 3- Un accusé de réception de dossier complet, ou un courrier de demande de pièces complémentaires, est envoyé au demandeur, par mail ou par voie postale.

Après décision de la mise en paiement de la subvention, vous êtes alors informé par courrier de l'attribution et de la mise en paiement de la subvention. Si vous êtes éligibles, ce courrier permettra de demander l'attribution du bonus vélo de l'Etat.

**CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
POUR L'ACQUISITION D'UN VELO OU D'UN KIT D'ELECTRIFICATION**

20/31-01-23/C

ENTRE :

La Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée, représentée par Monsieur Jean SERRET, Président,

Ci-après dénommée « Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée »

ET

Madame, Monsieur, Nom, Prénom

Domicilié :

Téléphone :

Adresse électronique personnelle :

Ci-après désigné « le bénéficiaire »

Il est exposé et convenu ce qui suit :

1. Préambule

Dans le cadre de sa politique de développement durable, la Communauté de Communes souhaite encourager l'utilisation des « modes actifs » (marche et vélo) pour les déplacements quotidiens. L'utilisation de ces modes de déplacement en remplacement de la voiture individuelle présente en effet de nombreux avantages, du point de vue de la santé comme de l'environnement (qualité de l'air, réduction des émissions de gaz à effet de serre, des nuisances...).

Elle prévoit ainsi de déployer un réseau cyclable sur l'ensemble du territoire. En parallèle, elle subventionne l'acquisition de vélos pour les habitants de son territoire. Ces cycles permettent en effet d'accroître la distance parcourue, tout en limitant l'effort fourni, notamment au franchissement des côtes et au démarrage. Cette aide permettra aux bénéficiaires éligibles de solliciter le « Bonus Vélo » de l'Etat : <https://www.asp-public.fr/aides/prime-lachat-dun-velo-assistance-electrique-bonus-velo>.

2. Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les droits et obligations de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée et du bénéficiaire lié à l'attribution d'une subvention pour l'achat d'un vélo à usage personnel.

3. Condition d'éligibilité : bénéficiaires et montants des aides

Le bénéficiaire est, à l'exclusion de toutes autres personnes, une personne physique majeure résidant sur le territoire de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée.

Différentes aides sont proposées :

	Revenu fiscal de référence par part est inférieur ou égal à 14 089 €	Revenu fiscal de référence par part entre 14 090 € et 27 478€
Achat d'un vélo musculaire	50 €	Non éligible
Achat d'un vélo à assistance électrique	200 €	100 €

4. Condition d'éligibilité : modalités

Le bénéficiaire ne peut solliciter l'octroi d'une subvention que pour l'achat d'un seul vélo (musculaire ou électrique) durant toute la durée du mandat (jusqu'en 2026).

L'acquisition du vélo doit dater de moins de 6 mois par rapport à la date de réception de la présente convention et antérieure au 1^{er} janvier 2024.

Le vélo doit être **neuf**.

Le vélo à assistance électrique doit être **conforme à la réglementation en vigueur** (présentation du certificat d'homologation, batterie **sans plomb**).

Date d'achat du vélo ou du kit d'électrification :/...../.....

5. Engagement de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée

La Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée, après vérification du respect par le demandeur des conditions d'éligibilité, s'engage à verser au bénéficiaire l'aide correspondant à l'objet de sa demande.

L'engagement de la Communauté de Communes du Val de Drôme est valable dans la limite de l'enveloppe budgétaire votée pour cette opération. Il concerne les cycles achetés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023 inclus. La demande peut être réalisée au maximum 6 mois après la date d'acquisition du cycle. Les demandes pourront donc être instruites jusqu'au 30 juin 2024 (pour les cycles achetés en décembre 2023). Aucune aide ne pourra être versée au-delà du montant de l'enveloppe budgétaire annuel dédiée.

6. Engagements du bénéficiaire

- Le bénéficiaire s'engage à bénéficier qu'une seule fois de l'aide à l'achat d'un vélo, quel que soit le nombre de vélo neuf qu'il acquiert au cours du présent mandat.
- Le bénéficiaire s'engage pour une durée d'un an à compter de la date de facturation du vélo, à ne pas le revendre.

7. Résiliation

La convention pourra être résiliée de manière unilatérale par la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée en cas de non-respect des engagements mentionnés à l'article 6 de la présente convention. La Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée se réserve le droit de réclamer par tous moyens de droit le remboursement de la subvention versée en cas d'exécution de la présente clause.

Fait à _____, le _____

**Pour la Communauté de Communes
du Val de Drôme en Biovallée,
Jean SERRET, Président**

Signature

**Le bénéficiaire
(Nom, Prénom)**

Signature

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR POUR LA CONVENTION RELATIVE A
L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION D'UN VELO OU
D'UN KIT D'ELECTRIFICATION**

20/31-01-23/C

Je, soussigné(e), habitant à.....
certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur ce dossier, ainsi que la sincérité des
pièces jointes et m'engage à transmettre à la Communauté de Communes du Val de Drôme tout
document nécessaire à l'étude de mon dossier.

Je m'engage sur l'honneur à ne pas céder le vélo acquis dans le cadre de la convention dans l'année
suivant son acquisition.

Toute fausse déclaration entraînera la nullité de la demande et la restitution de la subvention.

Fait à, le Signature

FICHE DE CONSENTEMENT – BONUS VELO

RGPD - Règlement sur la Protection des Données Personnelles

NOM et Prénom de l'utilisateur :

Adresse de l'utilisateur :

Adresse courriel de l'utilisateur :

1- En signant la présente fiche, je donne mon consentement exprès à la communication des données personnelles me concernant sus-indiquées au service mobilité de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE DROME pour la subvention pour l'obtention d'une aide à l'achat d'un vélo dont je suis bénéficiaire.

2- En signant la présente fiche, je reconnais avoir été informé de mon droit de demander à la personne responsable du traitement l'accès à mes données personnelles, la rectification ou l'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement ou encore le droit de m'opposer au traitement.

3- En signant la présente fiche, je reconnais avoir été informé que la CCVD ne commercialisera pas mes données personnelles, qu'elle ne les transmettra à personne dans un but autre que celui pour lequel ces données ont été transmises.

INFORMATIONS :

Vos droits peuvent être exercés sur simple demande écrite à :

Monsieur le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE DROME

96, ronde des Alisiers
Ecosite du Val de Drome
26400 EURRE

Votre courrier doit être signé et accompagné d'une copie de votre pièce d'identité.

Pour toute information ou pour l'exercice de vos droits sur le traitement des données personnelles, vous pouvez également contacter la déléguée à la protection des données de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE DROME, à l'adresse suivante :

Madame la Déléguée à la Protection des Données personnelles de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE DROME,

96, ronde des Alisiers
Ecosite du Val de Drome
26400 EURRE

Adresse mail : dpo@val-de-drome.com

Votre courrier doit être signé et accompagné d'une copie de votre pièce d'identité.

4- Je reconnais avoir été informé que mes données personnelles pourront être, le cas échéant, communiquées à des professions réglementées telles qu'huissier, notaire, sur leur demande expresse pour les besoins des missions dont ils sont chargés.

Vos données personnelles seront supprimées au plus tard 12 mois après la date de signature de la convention relative à l'attribution d'une subvention pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique dont je suis bénéficiaire.

Toutefois, en cas d'opposition à un traitement des données à caractère personnel vous concernant, la personne responsable du traitement peut démontrer qu'il existe des motifs légitimes ou impérieux, conformément aux dispositions du RGPD, pour le traitement qui prévalent sur les intérêts des Droits et Libertés de la personne concernée.

DATE ET SIGNATURE

QUESTIONNAIRE BONUS VELO - Année 2023

20/31-01-23/C

Merci de remplir le questionnaire ci-dessous : les données seront utilisées non nominativement afin d'évaluer l'efficacité du dispositif Bonus vélo de la Communauté de communes.

Qu'est-ce qui vous a donné envie d'acheter un vélo ?

- C'est bon pour la santé
- C'est rapide
- C'est écologique
- C'est un mode de déplacement économique
- C'est bon contre le stress
- Autres, précisez :

Utilisez-vous déjà le vélo dans votre quotidien ?

- Oui, plusieurs fois par semaine
- Oui, entre 2 à 4 fois par mois
- Rarement, 2-3 fois par an
- Jamais

Quelles sont vos intentions de déplacements avec votre vélo ?

	Tous les jours ou presque	Au moins 1 fois par semaine	A l'occasion
Domicile- travail/école	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Utilitaire (commerce, déplacements quotidiens...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sportif	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Loisirs, balade	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Comment avez-vous eu connaissance de cette aide ?

- Auriez-vous fait
- Article de Presse
 - Par la Mairie
 - Autre :
 - Revue intercommunal
 - Par le vendeur de mon vélo
 - Réseaux sociaux
 - Par le Bouche à oreille

l'acquisition de votre vélo sans l'aide de la Communauté de communes ?

- Oui
- Non
- Ne sais pas

Aujourd'hui, vous vous rendez majoritairement au travail :

- En voiture seul
- En deux roues motorisées
- En covoiturage
- En vélo
- En transport en commun
- A pied

Autrement, êtes-vous :

- Retraité
- Demandeur d'emploi
- Travail à domicile

Profession : Lieu de travail :

Distance entre votre domicile et votre lieu de travail :kms